

Règlement et inscription à l'exposition photographique " Photographie Macro et Proxi "

De la Galerie Marie Poscia

Pendant deux semaines, du **3 au 15 mars 2025**, nous souhaitons donner l'opportunité à sept photographes, amateurs et professionnels, d'installer leurs œuvres dans la Galerie Marie POSCIA, lieu dédié à la création contemporaine située au 9 rue Brest à Hyères.

Pour cela, nous organisons une sélection ouverte à tous les photographes amateurs ou professionnels (minimum 18 ans) avec comme thématique la **photo macro ou de proximité**.

Pour notre sélection, tout sera évalué, à savoir :

Vos photographies : Les photographies présentées devront être authentiques (pas d'IA), , faites avec l'appareil de votre choix, Vous êtes libre de la présentation, du format, noir et blanc ou couleur... Elles devront impérativement posséder un système d'accroche au dos. Nous fournissons les câbles ou chainettes et leurs crochets.

Votre présentation de photographe et de votre exposition :

Nous vous demandons de nous expliquer en quelques mots votre parcours de photographe, et votre technique.

Il vous appartient aussi de décrire comment seront présentées vos photographies :

- type d'impression
- support
- encadrement
- tout ce qui peut être utile pour notre vision de votre exposition...

VOTRE EXPOSITION :

Notre galerie est composée de deux salles. Vous disposerez d'environ 3 à 4 mètres linéaires de mur blanc, équipé de cimaises et d'éclairage à led lumière du jour. Les artistes de l'association procéderont à l'accrochage de vos photographies.

La sélection, l'affiche et l'installation, ne pourront pas être remises en cause. Nous nous réservons la possibilité de ne pas accrocher toutes vos œuvres, afin de garder une harmonie d'ensemble.

Il sera demandé à chaque exposant de venir tenir l'exposition une journée par semaine, du lundi au Samedi, à voir entre les sélectionnés pour la création du planning). Les horaires minimaux d'ouverture sont : du lundi au vendredi, 10 à 12 h et 15 à 18 h, samedi 10 à 18h non stop.

Les frais inhérents à la production et exposition de vos œuvres, restent à votre charge.

Un vernissage sera offert par la galerie le premier samedi de l'exposition, à partir de 11 h 30. Votre présence est évidemment importante. Eventuellement un finissage pourrait être organisé, à définir ensemble.

Une participation aux frais de 60 euros sera demandée aux photographes sélectionnés.

VOTRE PUBLICITE :

Nous créerons une affiche avec une ou plusieurs photos issues de vos tirages. Nous annoncerons l'exposition sur notre site, notre lettre d'information et sur nos réseaux.

VENTES DURANT L'EXPOSITION :

Les auteurs présentant leurs œuvres à l'exposition, pourront en proposer la vente, mais celle ci se fera directement avec l'artiste. Aucune commission ne sera demandée, la galerie n'intervenant pas dans ces éventuelles transactions. Dans la mesure du possible, les photographies vendues ne seront décrochées qu'à la fin de l'exposition.

DROITS D'AUTEUR :

La Galerie Marie Poscia s'engage à ne pas utiliser commercialement les images transmises par les participants dans le cadre de cette exposition.

Chaque photographe autorise la Galerie Marie Poscia à utiliser gracieusement ses images à des fins de promotion de l'exposition ainsi que l'affichage en vitrine, le partage et affichage sur internet (sites et réseaux sociaux).

VOTRE AGENDA :

L'Agenda de la mise en place de l'exposition est le suivant :

- date limite de réception des dossiers : 20 janvier 2025
- délibération du jury et publication des résultats au plus tard le 2 février 2025.
- dépose des œuvres à la galerie (Les dates et horaires vous seront communiqués ultérieurement)
- vernissage de l'exposition : samedi 8 mars dès 11h30 (parking forum du casino gratuit le we)
- éventuel finissage de l'exposition le samedi 15 mars (modalités à définir ensemble) suivi du décrochage à 18h.

COMPOSITION DU DOSSIER :

Sur le support de votre choix, mail ou papier, votre dossier de candidature devra nous parvenir avant le 20 janvier 2025 avec :

- une lettre de motivation en fichier Word, PDF ... évoquant entre autres, votre présentation et votre démarche d'auteur,
- la représentation de votre série photographique prévue pour l'exposition avec les dimensions des œuvres,
- la fiche d'inscription ci-joint, remplie et signée.

DIVERS :

Par respect des exposants sélectionnés, chaque photographe s'engage à ne pas décrocher avant la fin de l'exposition et à assurer ces permanences !

Le jury est souverain et sa décision ne pourra faire l'objet d'aucune contestation. La signature de la présente fiche d'inscription, implique pour chaque candidat l'acceptation du règlement et l'abandon de tout recours contre l'association ACA des amis de Jean. Les candidats devront envoyer leur chèque de règlement ainsi qu'une attestation responsabilité civile de leur assureur, dès connaissance de leur sélection dans un délai d'une semaine. En cas de non respect, leur sélection sera purement et simplement annulée. La galerie décline toute responsabilité en cas de détérioration, casse ou vol, d'encadrement, de photographies accrochées ou autres objets entreposés dans les locaux de la galerie. L'artiste assurera lui-même ses œuvres s'il le juge nécessaire.

Le collectif de la galerie Marie Poscia



ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE DES AMIS DE JEAN

BULLETIN D'INSCRIPTION
Exposition photo macro 2025 du 8 au 15 mars.

Je soussigné : Nom..... Prénom.....

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone Mail.....

si je suis sélectionné(e), je déclare m'inscrire à la sélection de l'exposition photo 2025 à la galerie Marie POSCIA.

La signature du présent règlement implique pour chaque candidat l'acceptation du règlement et l'abandon de tout recours contre l'association A.C.A des Amis de Jean.

Les dossiers physiques ne seront pas renvoyés mais resteront à disposition à la galerie.

ATTENTION, seul les dossiers complets déposés à la galerie ou envoyés à **l'adresse suivante:**
"ACA des Amis de Jean, expo photo, 24 avenue Emile Gérard 83400 HYERES"
ou par mail: contact@galerie-marieposcia.fr et respectant la **date limite de dépôt du 20 janvier 2025**, seront pris en compte.

Les sélectionnés auront une semaine pour envoyer leur attestation d'assurance et leur chèque de 60 €.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'expo photo 2025, et le respecter.

Lu et approuvé :

Date et Signature :